

Lettre d'accréditation

Saint-Denis, le 28 mars 2023

Objet : Lettre d'accréditation de la société VENATHEC pour la réalisation de diagnostics acoustiques sur les communes de Colombes, Chaville, Ablon et Bois Colombes.

Madame, Monsieur,

SNCF Réseau, propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, a réalisé en 2022 des études acoustiques qui ont permis d'identifier les maisons et immeubles fortement exposés au bruit de circulation des trains. Les bâtiments qui dépassent les seuils réglementaires sont appelés des Points Noirs du Bruit ferroviaire et peuvent être éligibles à des travaux d'isolation acoustique. Votre commune est informée de cette démarche financée par le plan de Relance de l'État, la Région Ile de France et la Métropole du Grand Paris.

Je vous informe que votre logement est concerné et peut ainsi bénéficier d'un diagnostic acoustique. **Il est gratuit, vous n'avez rien à payer.**

SNCF Réseau a mandaté la société VENATHEC (11 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS) pour l'accompagner et réaliser un diagnostic acoustique. Ce diagnostic consiste à vérifier dans votre logement le type, l'état et les performances en termes de protection acoustique des fenêtres des façades exposées au bruit ferroviaire.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir laisser les techniciens suivants accéder à votre habitation afin qu'ils puissent réaliser les relevés nécessaires :

- Mme Adénor LABREGERE

Ils vous présenteront une carte professionnelle lors de leur passage. Merci par avance de leur réserver le meilleur accueil.

Aucune autre société n'est habilitée sur votre commune par SNCF Réseau.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : info_pnb@reseau.sncf.fr.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Christophe ROSIN
Responsable acoustique
SNCF Réseau – Centre de Compétences en Développement Durable